



Déclaration SNES-FSU au CA de l'AEFE du 22 novembre 2016

Le SNES-FSU avait évoqué en juin le contexte social tourmenté, avec les passages en force de la loi travail et de la réforme du collège. Quelques mois plus tard, force est de constater que le contexte est différent, mais pas amélioré ni apaisé pour autant.

La problématique des suppressions de postes comme celle des moyens induit la décrépitude programmée de l'AEFE, victime des contraintes fortes et blocages des autorités financières centrales alors que l'AEFE doit assurer ses missions de service public et investir sur les 20 ans à venir, et alors que la soi-disant modernisation de l'action publique se limite à masquer les carences qui pèsent lourdement sur le fonctionnement de l'opérateur public.

Le budget initial, à nouveau à la baisse, ne peut être présenté par l'État comme un effort pour l'EPA. Le seul effort, c'est de continuer à faire aussi bien sur le terrain, voire mieux, avec moins. De qui se moque-t-on ? Les personnels sont les oubliés d'une politique de courte vue, où l'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Les usagers idem, qui subissent de plein fouet les coupes budgétaires des emplois et des moyens.

Il n'est qu'à entendre les candidats putatifs en période pré-électorale présidentielle : la plupart rivalise de projet de casse définitive de la fonction publique, et l'AEFE sera du voyage ne nous y trompons pas. **Les politiques ont à ce titre une lourde, très lourde responsabilité, qui ne se limite pas à la période de campagne mais à leur action ou inaction en poste.**

L'avenir de l'AEFE est l'avenir de générations d'enfants qui font et feront le monde global de demain, tous acteurs visibles ou invisibles de la diplomatie d'influence. **La FSU défend, souvent bien seule, les missions de services public.** Elle continuera à le faire, y compris en combattant tous les rapports et autres recommandations qui n'ont pour seul objectif la casse du service public d'éducation à l'étranger.

Au lieu de ces conclusions parfois simplistes et hâtives, nous luttons pour un vrai projet, où les parcours seront diversifiés, l'excellence portée (et non le seul élitisme), et où les personnels cesseront d'être maltraités, ou fragilisés par des menaces et des mises en œuvre à travers les détachements, ou de fumeux projets de mobilité imposée.

ORDRE DU JOUR :

- Point sur la rentrée
- Rapport d'activité 2015-2016
- Budget rectificatif n°3 - 2016
- Immobilier : Buenos Aires
- Admissions en non-valeur
- Remises gracieuses
- Sortie d'inventaire
- Budget initial 2017
- Convention de groupement permanent de commandes
- Convention-cadre tripartite (suivi homologation établissements d'enseignement français à l'étranger)
- Questions diverses déposées par le SNES

POINT SUR LA RENTRÉE

Le directeur de l'Agence indique que la rentrée 2016 a confirmé les évolutions des années précédentes et rappelle le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM). L'évolution observée ces dernières années est confirmée : poursuite de la croissante « du réseau homologué », portant le total du réseau à 342 000 élèves (+ 6000), dont 125 000 français. Il y a 6 nouvelles homologations, et 5 en moins (3 fermés et 2 établissements ont perdu l'homologation).

L'augmentation des effectifs se concentre sur les établissements partenaires alors que les EGD (+ 700 élèves) et les conventionnés (+ 300) sont plus dans la stabilité. 21 % des effectifs sont en EGD, 35% dans les conventionnés, 42% dans les partenaires.

Le nombre de Français est stable 125000 (36% des effectifs). Par région, la croissance est la plus forte en Asie- Moyen Orient, soutenue en Afrique subsaharienne, et c'est en Amérique (nord et Sud) que la croissance est la plus modérée. On assiste également à une croissance des établissements « label France » (158, augmentation de moitié en un an) qui concernent 65000 élèves. Présence également des dispositifs FLAM, à hauteur de 48 associations subventionnées, dans 20 pays.

Le directeur revient ensuite sur la sécurité, dont il rappelle la priorité, illustrée notamment par le recrutement en centrale du conseiller sécurité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2016

Le SNES-FSU dénonce la quasi absence du réseau dans ce soi-disant rapport d'activité de l'Agence. On met en avant la communication et les services, mais ceci n'est pas un rapport d'activité, c'est une plaquette de communication. Cette activité ne retrace en rien la vie du réseau et le travail de l'ensemble des personnels. Chaque service se met en avant, mais ce n'est pas l'exercice normalement imposé du rapport d'activité. Le SNES-FSU vote Contre ce rapport d'activité (3 voix contre).

BUDGET RECTIFICATIF n°3 - 2016

Ce budget rectificatif (BR) a pour objet d'intégrer des mouvements de crédits en recettes et dépenses intervenus depuis le vote du BR précédent, aux services centraux et dans les EGD. Au-delà des aspects techniques, le SNES-FSU intervient pour faire remarquer à l'Agence que les seules variations (en faveur des personnels) sont celles qui sont obligatoires : VGT et avantage familial, qui n'a été régularisé qu'au bout de deux années malgré toutes les alertes répétées que nous avons faites à la DRH. Ce BR ne propose rien non plus pour un dialogue social (personnels de droit local) au point mort malgré les nombreuses réunions et promesses. Le SNES dénonce également la nette insuffisance de revalorisation dans ce domaine aussi. Au niveau comptable, le SNES dénonce également la surcharge de travail engendrée par une obligation de travailler avec un logiciel non abouti : cela a souvent obligé le service comptable du réseau à effectuer un double travail avec deux outils en parallèle. Sous prétextes de « modernisation de l'action publique », nous ne comprenons pas la mise en place d'outils moins sûrs actuellement et qui placent les personnels au bord du burn-out.

Le SNES vote CONTRE ce budget rectificatif.

PROJET DE RÉNOVATION DU LYCÉE JEAN MERMOZ DE BUENOS AIRES

Il s'agit d'un vote sur un complément de budget pour la poursuite des travaux de restructuration du Lycée, ainsi que de l'approbation du nouveau plan de financement. Le plan initial reposait sur un prélèvement sur les fonds propres de l'établissement (1M€), une aide de l'Agence (3M€), un recours aux avances de France Trésor (2M€). Suite à l'exécution de la première tranche, il reste un reliquat de 4,9M€, disponible sur le budget de l'opération. Le montant de la deuxième tranche est estimée à environ 5,55M€, un financement de 0,65M€ est nécessaire.

En accord avec les personnels, le SNES-FSU vote Pour ce projet.

Nous rappelons l'importance de l'aide à l'unique EGD de la zone et demandons à l'Agence de suivre le projet avec toute la vigilance qui s'impose.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit d'une opération technique obligatoire liée à des familles étant parties avec des impayés, pour des raisons diverses. Le montant s'élève à 53 030€.

REMISES GRACIEUSES

Là encore, l'AEFE éponge des dettes, les raisons peuvent en être multiples. Le SNES rappelle deux choses :

- Tout d'abord, nous rappelons qu'en aucun cas (nous en connaissons), les enfants ne doivent subir les situations liées à des impayés. On ne vient pas chercher les enfants en classe !
- Ensuite, nous rappelons que si l'Agence fait preuve d'une certaine bienveillance vis-à-vis de ces familles, le SNES-FSU souhaiterait que celle-ci s'applique également, de la part de la DRH de l'AEFE vers ses personnels, DRH qui n'a eu de cesse d'inventer des situations pour enlever des droits et des indemnités aux personnels, comme sur l'avantage familial des résidents lié à la nature des études, ou les déchargés syndicaux que l'on privait de certaines parties des salaires, dans le cadre des pondérations.

SORTIE D'INVENTAIRE

Mesure technique pour un total de 2,9M€

Les effectifs des EGD sont en hausse de 1,4 % (+ 1038 élèves), la subvention de fonctionnement nette après réserve est de 388 M€ dont 14,37 M€ pour la sécurité, ce qui revient à **une nouvelle baisse de la dotation de l'Etat pour l'établissement public** (-14M€). Comparé à 2013 on passe de 420 M€ à 374 M€ soit moins 46 M€, ce qui correspond à une baisse de 11 % en € courant alors que pendant le même temps on a dû avoir chaque année +1,4% d'élèves soit près de 6 % en plus. **Le SNES-FSU dénonce à nouveau la casse du service public.** Les crédits sécurité, qu'il faut certes saluer, sont néanmoins des crédits dédiés et non pérennes. **Sur les années à venir, la subvention, déjà insuffisante, n'est même pas garantie, alors qu'on nous rebat les oreilles, en cette période de bilan politique, sur la priorité à l'éducation menée par le gouvernement actuel.**

Le SNES interpelle l'agence sur le problème de la convertibilité maintes fois évoquée : nous soulignons notamment le cas le plus problématique qu'est celui de la Tunisie où les retards pris se chiffrent en perte à des millions d'euros. On ne sait toujours pas ce qu'il en est de la demande faite à la DGFIP de pouvoir comme auparavant revenir auprès de la Trésorerie de l'ambassade de France (T.A.F.) pour faire remonter les Euros en France. L'agence répond que la dérogation de passer par la T.A.F a été obtenue et que tout devrait rentrer dans l'ordre pour 2017. Le SNES insiste notamment parce que la TAF de Tunis au 31/12/2017 va fermer. Nous demandons à l'Agence si et comment elle a anticipé ce problème. Pas de réponse.

Nous interpellons également l'agence sur la situation alarmante du **fonds de roulement**, étroitement liée dans certains pays au problème d'inconvertibilité. Pas de réponse.

Concernant les **indicateurs du contrat d'objectifs et de moyens** 2016-2018, le SNES-FSU rappelle que les objectifs sont loin de l'ambition que devrait avoir l'établissement public : baisse de postes, développement à tout va des établissements partenaires, avec dans le même temps, des sacrifices d'établissements conventionnés - à quand les EGD ? - comme le CFBL à Londres.

Nous citons l'introduction au budget initial 2017 paragraphe 3 : « Cette réforme (GBCP) vise à mieux garantir la soutenabilité du budget, c'est-à-dire la capacité de l'Agence à mener à bien ses missions

dans le cadre des moyens mis à sa disposition. » Et avant la réforme, l'Agence ne faisait rien ? Ne menait rien à rien ?

Il faut arrêter de faire croire aux administrateurs et à tous les acteurs de l'établissement public qu'on peut faire mieux avec moins. Pour rappel sur le tableau de la page 5, un élève coûte 5 fois moins à l'Etat qu'un élève sur le territoire français.

Sur les ETP (**équivalents temps plein = les postes !**), le SNES-FSU a toujours dénoncé l'insuffisance d'ETP en centrale, où dans le même temps les missions s'ajoutaient. Au BI 2017, voici la solution trouvée avec 10 ETP pris sur le plafond des résidents. Ce n'est pas l'augmentation des 45 ETP des personnels de droit local qui va résoudre les problèmes des EGD, obligés, par l'absurdité du blocage de plafond d'emploi, d'externaliser certains services pour récupérer des emplois d'enseignants. Avec, bien sûr, dans le même temps, une réduction des supports d'expatriés !

A nouveau, la FSU dénonce l'impact du CAS pension, **la part patronale des pensions civiles des détachés**, qui pèse trop lourdement dans le budget de l'établissement public.

Concernant le réseau, nous revenons à nouveau sur le CPM et la mutualisation. Plusieurs questions de transparence :

- Comment sont mutualisés les fonds ? Où ces fonds apparaissent-ils dans le BI ? Comment sont-ils répartis, sur quelles lignes budgétaires ?
- Quelle est la part exacte que chaque établissement donne au CPM ? Le Conseil d'administration doit être informé précisément de la gestion financière notamment, telle que fixée dans la note du 15 février 2011, et rappelé dans le memento des établissements.

Sur ces deux dernières questions, l'Agence apporte quelques éléments, pour signifier que certains changements sont opérés. **Il n'en demeure pas moins que la transparence, pourtant de mise en comptabilité publique, aucun élément n'est fourni !**

Le SNES-FSU vote CONTRE ce budget initial (tout comme l'UNSA, la FCPE et le SNUipp). 5 abstentions et 16 voix POUR.

ACHATS GROUPÉS

Il s'agit d'une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre les membres (Etat, établissements publics).

CONVENTION TRIPARTITE HOMOLOGATION

Il s'agit de la validation d'une plate-forme pour le suivi des homologations (MEN/AEFE).

Le SNES rappelle que le suivi de l'homologation est fondamental, à tout point de vue. L'Aefe se retrouve avec une compétence, c'est bien, mais ces nouvelles charges ne sont pas suivies de moyens. La DGESCO (MEN) doit faire jouer à plein le respect des homologations, y compris en matière de respect et gestion des personnels, ce qui, dans plusieurs établissements partenaires, est loin d'être le cas. La DGESCO nous répond qu'il est essentiel de faire remonter les données lorsque nous constatons des dysfonctionnements, y compris en matière de droit des personnels.

QUESTIONS DIVERSES DÉPOSÉES PAR LE SNES

Le SNES-FSU avait par ailleurs déposé des questions diverses, notamment sur l'évolution du **Lycée français de Hambourg**. Les réponses apportées sont à relier à celles obtenues (voir les échanges) au comité technique de l'AEFE du 8.11.16. Le SNES suit ce dossier de près, sur le terrain et à Paris.

Les échanges relatifs à d'autres interventions du SNES-FSU sur des questions diverses seront diffusés aux collègues des réseaux concernés.



Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY, Laurent
PICARD, Sébastien VILLE.